



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2012 à 17 h 30



SOMMAIRE

O/J N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122.22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	p. 2
O/J N° 2 – ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Aménagement des rues des Basques, Poissonnerie, Port-de-Bertaco et Pannecau – Convention financière avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	p. 2
O/J N° 3 – CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques – Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France – Signature de la convention d’application n° 2	p. 3
O/J N° 4 – CULTURE ET PATRIMOINE - Colloque « Bayonne, berceau du jansénisme ? » - Convention de partenariat entre la Ville, le Syndicat mixte du Musée Basque et de l’histoire de Bayonne et la Société Sciences Lettres et Arts.	p. 4
O/J N° 5 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Règlement du service de transport scolaire entre le quartier Balichon et le groupe scolaire des Arènes.	p. 5
O/J N° 6 – EDUCATION ET VIE SOCIALE Bureau Information Jeunesse – Convention « Orientation pour tous – Réseau du Pays basque ».	p. 5
O/J N° 7 – REGIE DES EAUX - Fourniture de compteurs d’eau froide volumétriques de diamètre 15 – Lancement de la consultation des entreprises.	p. 6



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2012 à 17 h 30

PRESENTS : M. Grenet, maire et président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant, Mme Lauqué à M. le Maire, Mme Dumas à M. Jaussaud, M. Labayle à M. Pommiez, Mme Salducci à Mme Demont, M. Barrère à M. Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.



ADMINISTRATION GENERALE

1. - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

2. - Aménagement des rues des Basques, Poissonnerie, Port-de-Bertaco et Pannecau – Convention financière avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire : Dans le cadre du contrat d'agglomération 2010-2014, le Conseil général a décidé de soutenir l'opération visée par le versement d'une subvention de 400 K€. Il est

demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Il avait été conclu ce contrat d'agglomération avec le Conseil général en 2010 et il était prévu à mi-mandat, une clause de revoyure avec un avenant éventuel. Cet avenant est venu en discussion, il représente donc 1 700 000 euros. Je rappelle que le contrat d'agglomération, c'était 7,5 millions d'euros lui-même et donc l'avenant monte pour l'ensemble des villes de la communauté d'Agglomération à 1 700 000 euros. C'est-à-dire qu'il y a 400 000 euros sur le projet bayonnais que je vous sou mets, il y a 400 000 euros à Anglet sur la salle culturelle, 400 000 euros à Biarritz sur les halles, il y a 250 000 euros pour Anglet et pour Bidart sur leur projet respectif.

Ceci nous permet d'envisager dans la même continuité de passer de la cathédrale Sainte-Marie à Saint-André par le biais de travaux continus puisque nous avons le financement pour faire non seulement la rue Poissonnerie. Les travaux sont commencés, on en a fait 1/3 ; on arrête maintenant pour la période de Noël, on reprendra après. Ensuite la rue Port-de-Bertaco.

Dans la foulée, nous allons continuer. Probablement nous attaquerons le dernier trimestre 2013, la rue Panneau qu'on terminera au 1^{er} trimestre 2014. Il restera la rue Marengo et la rue Bourgneuf. Voilà le plan d'aménagement piétonnier du centre ancien de Bayonne donc qui, à travers cette subvention, prend un coup d'accélérateur à travers la rue Panneau qui n'était programmée qu'un peu plus tard.

Voilà ce dont il s'agit. Et pourquoi ce conseil municipal ? Parce que la commission permanente du Conseil général se réunit je crois le 30 novembre et qu'il fallait impérativement que les communes concernées délibèrent avant le 30 novembre. Raison pour laquelle Biarritz, Anglet, Bayonne, Bidart et Boucau délibèrent également comme nous dans un conseil municipal qui n'était pas prévu à cette date. Puisque vous le savez, les dates du prochain conseil municipal, je vous le rappelle, c'est le jeudi 20 décembre 2012 à 17h30 avec une préparatoire, je le dis pour l'opposition, le 11 décembre à 18h00.

Mme Capdevielle : Vous avez dit « une réunion préparatoire avec l'opposition ». C'est donc qu'il y a une réunion préparatoire avec la majorité.

M. le Maire : Je ne vois pas ce qu'il y a d'extraordinaire. Bien sûr qu'on se réunit. Je sais que je gouverne tout seul mais il y a un minimum. Donc effectivement mes collègues lorsqu'ils vous rencontrent en préparatoire, ils sont au courant de ce qui se passe et de ce dont on va parler. Voilà pour donner toutes les précisions utiles madame, et vous rassurez j'espère, ou vous inquiétez, je ne sais pas.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

3. - Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques – Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France – Signature de la convention d'application n° 2.

M. Arandia : Comme prévu dans la convention-cadre 2011-2014 approuvée par délibération du 21 juillet 2011, la BnF apporte un soutien aux opérations destinées à valoriser les fonds documentaires basques dont la médiathèque assure le pilotage dans le

cadre du Contrat territorial Pays basque. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'application n° 2, qui se matérialisera notamment par l'obtention d'une subvention de 22 000 € au titre des actions 2012 décrites en note de synthèse.

M. le Maire : Voilà. Qui s'oppose à 22 000 euros de subventions ? Personne ? C'est Noël !

Adopté à l'unanimité.

4. - Colloque « Bayonne, berceau du jansénisme ? » - Convention de partenariat entre la Ville, le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la Société Sciences Lettres et Arts.

Mme Touraton : La Ville, le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la Société Sciences Lettres et Arts organisent début décembre un colloque intitulé « Bayonne, berceau du jansénisme ? ». Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le prêt de documents conservés par la médiathèque municipale et qui seront exposés à cette occasion au Musée Basque ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat tripartite fixant les conditions d'organisation de la manifestation.

Je rajouterai juste qu'il y a une exposition au Musée Basque du 1^{er} décembre au 13 janvier 2013 des documents originaux.

M. le Maire : Il y aura un vernissage je pense mais je vous invite pendant les vacances de Noël à aller au Musée basque.

Mme Chevrel : Je salue le travail de la Sociétés des Sciences, Lettres et Arts et de sa présidente Mme Pontet qui, bien que ce ne soit pas à son initiative, a pris en charge l'organisation de ce colloque auquel vont participer des historiens étrangers, de peinture internationale qui viennent du Japon, des Etats-Unis et d'autres pays plus proches de nous dans l'Union européenne. C'était pour souligner la qualité de ce colloque.

M. le Maire : Je vous remercie et vous avez raison de rendre hommage à Mme Pontet parce qu'elle est très active. Elle avait pris en son temps la suite de M. Hourmat et donc elle s'occupe avec beaucoup de soins et beaucoup de compétence de la Société Sciences, Lettres et Arts bayonnaise.

M. Bergé : Puisqu'on est entrain de remercier des gens et des spécialistes, Anne-Marie Cocula, vice-présidente, en charge de l'Education également à la Région Aquitaine, était au fait de cette conférence, et la région Aquitaine également participera au financement de cette conférence.

M. le Maire : On en est heureux, on vous en remercie.

M. Bergé : Je vous en prie, c'est toujours un plaisir.

M. le Maire : C'est en général ce que je fais par courrier.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

5. - Règlement du service de transport scolaire entre le quartier Balichon et le groupe scolaire des Arènes.

M. Jaussaud : Avec la fermeture de l'école maternelle Balichon, la Ville s'est exceptionnellement engagée à proposer aux familles concernées par cette décision, un service de navette entre le quartier Balichon et le groupe scolaire des Arènes. Les modalités d'utilisation de ce service de transport scolaire ayant été formalisées dans un règlement intérieur, il est demandé au conseil municipal de le valider.

Adopté à l'unanimité.

6. - Bureau Information Jeunesse – Convention « Orientation pour tous – Réseau du Pays basque ».

M. Millet-Barbé : Le réseau local d'organismes participant, en région Aquitaine, au service public de l'orientation tout au long de la vie a pour mission d'accueillir tout public et lui offrir toute l'information utile et des conseils personnalisés. Considérant le public auquel il s'adresse, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est au nombre des organismes composant ce réseau, piloté par la Mission Locale Avenir Jeunes Pays basque. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir confirmer l'engagement du BIJ dans le réseau « Orientation pour tous – Réseau du Pays basque » et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. Soudre : Je précise que je m'exprime à titre personnel. Je ne voterai pas cette délibération. Je sais que je ne serai pas en accord avec M. le Président de la Mission Locale, ni avec mon ami Matthieu Bergé qui va représenter l'exécutif régional. Je pense que M. Rousset suit ces questions de près ; moi je ne suis pas tout à fait sur la même longueur d'ondes. Je sais à peu près d'avance les arguments de M. Millet-Barbé, et peut être du représentant de M. Rousset, il s'appelle Matthieu, c'est vrai. Je ne mets pas en cause le travail des gens du BIJ et compagnie, mais je pense que cette démarche s'inscrit dans la durée, de ce qui avait été entamé en 2003 par la réforme du gouvernement Raffarin, que quelque part il y a un détricotage notamment du service public de l'éducation, sous son angle orientation. Je sais qu'on va me dire qu'il n'y a pas de soucis, que c'est une synergie. A ce titre là, je m'abstiens c'est tout.

M. le Maire : Moi je ne sais pas trop entre le détricotage, le retricotage des uns et des autres....

M. Millet-Barbé : Juste une chose. Le gouvernement précédent souhaitait organiser un service public de l'orientation et il a voulu qu'un certain nombre d'organismes soient membres de ce service public de l'orientation. Alors on peut penser à priori que les CIO, Centres d'information et d'orientation de l'Education nationale, sont par nature destinés à ce genre de travail et de coordination, sauf qu'ils s'adressent à des lycéens. Or il s'agit d'orientation tout au long de la vie. Donc il a fallu que le service public de l'orientation touche le CIO bien entendu, la Mission locale, les BIJ, tout un tas d'organismes.

Là où il y a un problème, nous semble-t-il, je pense que Matthieu Bergé sera d'accord avec moi, c'est qu'à côté de cela, et ce n'est pas un problème que la Région l'ait fait, la Région a mis en place un espace public métiers aquitain qui maintenant se trouve donc sur la Maison de l'emploi. Il représente d'ailleurs un investissement important de la Région

puisque cela représente 41 000 euros d'équipements informatique avec des postes tactiles et puis surtout une documentation extrêmement fouillée sur l'ensemble des filières et métiers, et que donc nous avons quelque part deux systèmes qui sont parallèles pour le moment.

Alors ce que je sais c'est qu'au plan national, l'Etat est en train de réfléchir à ces questions-là pour une réorganisation de la question de l'orientation générale et qu'il n'est pas impossible, je parle sous le contrôle de Matthieu Bergé, il n'est pas impossible que la question de l'orientation soit confiée aux régions, d'après les dernières nouvelles que j'ai eues encore cette semaine par le Préfet de région. Il est sensiblement probable, je dirai, que ce qu'on vient de décider là sera effectivement détricoté pour le coup, avec un chef de file qui risque d'être la région dans l'avenir.

M. le Maire : Je vous remercie.

M. Soudre s'abstient
Adopté à la majorité.

REGIE DES EAUX

7. - Fourniture de compteurs d'eau froide volumétriques de diamètre 15 – Lancement de la consultation des entreprises.

Mme Gibaud-Gentili : Le montant maximum du marché relatif à cette fourniture ayant été atteint, il convient de lancer une nouvelle consultation. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre les procédures détaillées en note de synthèse afin de conclure le marché nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Nous en avons terminé mes chers collègues, après ce conseil marathon.



Je voudrais, avant d'en terminer, si vous me le permettez, saluer, elle est ici Mme Françoise Labedade.

Mme Françoise Labedade est depuis 34 ans à la Mairie de Bayonne au service des Bayonnaises et des Bayonnais. Elle dirige le service de l'informatique et c'est peu de dire qu'en 34 ans, beaucoup de choses se sont passées ; il a fallu une qualité d'adaptation et une volonté de progresser qui n'a pas cessé de l'habiter. Elle a rempli sa mission avec beaucoup de conviction, de compétence et d'engagement.

Je tenais ici, en votre nom à tous à la remercier, à lui souhaiter une très, très bonne et une très longue retraite qu'elle mérite et nous aurons toujours ici beaucoup de plaisir à la retrouver parmi nous lorsqu'elle en aura l'occasion.

C'est l'occasion également pour moi de vous présenter son successeur, qui est à côté d'elle, M. Frédéric Vidal, et qui nous vient de la ville de Pau...

Mme Raconnat : De Paris.

M. le Maire : De Paris. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ils écrivent mal ces fonctionnaires. Et en plus, je le savais.

C'est un poste très important pour la Ville de Bayonne et donc il était important aussi que nous ayons un successeur à Mme Labedade qui soit d'un très bon niveau, ce qui est le cas.

Merci infiniment Mme Labedade. Vous pouvez l'applaudir.

Mme Capdevielle : Nous souhaitons nous aussi une bonne retraite à Mme Labedade et bienvenue Monsieur. Vous verrez : c'est une belle ville, un conseil municipal qui travaille, sympathique et ... vous allez voir qui s'entend toujours bien, on finit toujours autour d'un verre. Bienvenue en tout cas Monsieur.

M. le Maire : Bien sûr je parlais au nom de l'ensemble du conseil municipal madame ! Mais enfin, il vaut mieux répéter.

Mes chers amis, je vous souhaite une très bonne soirée et je vous dis au 20 décembre.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 17h45.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 22 novembre 2012.